

La Safer Paca lance un dispositif pour soutenir la trésorerie des propriétaires exploitants



Opérateur foncier du monde rural, la Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) Provence-Alpes-Côte d'Azur vient de mettre en place un dispositif d'aide à la trésorerie pour les propriétaires exploitants ayant subi les effets de l'état d'urgence sanitaire, du gel printanier ou de la grêle. Une aide conjoncturelle qui s'adresse en premier lieu aux agriculteurs ayant épuisé tous les recours bancaires.

Ouvert aux exploitations disposant d'au plus 1,5 Seuil de référence, le dispositif permet à la Safer d'acquérir provisoirement une partie du foncier de l'exploitation (à moins de 20 % du prix de référence) en permettant au propriétaire de le racheter aux mêmes conditions pendant 5 ans grâce à une clause dite



Écrit par Echo du Mardi le 22 juin 2020

‘de réméré’. En cas d’impossibilité de rachat par l’agriculteur au terme de cette période, la Safer s’engage à lui verser le solde entre le prix initial acheté et le prix auquel elle rétrocèdera le bien à un tiers. Ce dispositif permet ainsi aux exploitants de soutenir leur trésorerie à court terme, tout en leur garantissant un retour en propriété du bien cédé. Le montant plafond d’intervention est de 200 000 € par exploitation. Pour cette opération, la Safer consacre une l’enveloppe de l’ordre de 5 M€.

« L’objectif n’étant pas de concurrencer les soutiens financiers habituels de la profession, mais bien de trouver une solution afin de préserver le foncier, outil de travail indispensable des agriculteurs, quand ceux-ci ont été épuisés », explique la Safer Paca.